

Le 21 janvier 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 21 janvier 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

M. Gilbert Larrivée, conseiller est absent.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, et M. Marc Lemay, directeur général.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

12 484

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil présents à cette séance reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 485

SÉCURITÉ DE LA ROUTE 293

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2005 la MRC des Basques et les municipalités du territoire touchées par la route régionale 293, soit Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Clément, priorisaient par résolution l'amélioration du secteur des quatre courbes de la route 293 (à la hauteur de la carrière Gervais Dubé et du 3^e rang de Notre-Dame-des-Neiges);

CONSIDÉRANT QUE dans ces résolutions on mentionnait entre autres :

- que la route régionale 293 présente, à certains endroits, des lacunes sérieuses sur le plan de la sécurité de ses usagers;

- que la route régionale 293 est un axe routier important pour le développement du Bas-Saint-Laurent, reliant Trois-Pistoles au Témiscouata (...);

- qu'un comité de suivi des améliorations de la route 293 a été formé en 2005 en collaboration avec la MRC des Basques, les municipalités touchées par le tracé, la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu, la Jeune Chambre des Basques (...);

- que ce comité de suivi recommande unanimement que la région des Basques priorise maintenant pour la route 293 le secteur des quatre courbes successives à Notre-Dame-des-Neiges (près de la carrière Gervais Dubé et du 3^e rang Est et Ouest) car :

CONSIDÉRANT QUE l'urgence d'améliorer la sécurité de cette route régionale fait toujours consensus dans le milieu;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles rappelle qu'il priorise l'amélioration de ce secteur de la route régionale 293 et demande au ministère des Transports de faire de même dans sa programmation à court terme;

ADOPTÉE

12 486

DESSERTE INCENDIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a adopté un schéma de couverture de risques en avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de celui-ci, la Municipalité de Saint-Simon doit conclure une entente de délégation de sa compétence en matière d'incendie à la Ville de Trois-Pistoles, et ce, au cours de la première année d'application dudit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE la première année de mise en application du schéma de couverture de risques arrivera à échéance en avril 2013 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles informe la Municipalité de Saint-Simon qu'elle est toujours disposée à discuter des conditions d'une entente afin de fournir les services de sécurité incendie sur son territoire, et ce, conformément au schéma de couverture de risques de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 487

PROTOCOLE D'ENTENTE – PQM.NET

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de Mme Sara Amélie Bellavance, coordonnatrice à la culture, aux communications et au soutien sociocommunautaire, en date du 9 janvier 2013 relativement à l'hébergement du site internet de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Il n'y a eu aucune question.

12 488

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**